

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19 avril 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13, 14 et 15 avril 2021

2021 DAC 288 Subvention (3.000 euros) à l'association Pianestival (Paris Centre).

Mme Carine ROLLAND, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 30 mars 2021, par lequel Madame la Maire de Paris propose d'attribuer une subvention à l'association Pianestival ;

Vu l'avis du Conseil d'arrondissement de Paris Centre en date du 29 mars 2021 ;

Sur le rapport présenté par Madame Carine ROLLAND au nom de la 2ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 3.000 euros est attribuée à l'association Pianestival, 3, rue Ernest Cresson 75014 Paris, pour lui permettre de poursuivre et de développer ses activités en 2021. 2021_02723, 33521.

Article 2 : Cette dépense sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2021.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO